



FIFHFP veut dire

Fonds pour l'insertion des **personnes handicapées**
dans la **Fonction publique**.

1. La Fonction publique : Qu'est-ce que c'est ?

En France, la Fonction publique est composée de :

- **La fonction publique de l'État**

Ce sont les personnes qui travaillent pour les services civils :
comme la police, la justice, l'éducation.

- **La fonction publique territoriale**

Ce sont les personnes qui travaillent par exemple dans les communes.

- **La fonction publique hospitalière**

Ce sont les personnes qui travaillent
par exemple dans les hôpitaux publics.

2. L'emploi des personnes en situation de handicap

La **loi** du 11 février 2005 dit que les personnes en situation de handicap
sont des citoyens et des travailleurs comme tout le monde.

Une **autre loi** de 1987 dit que les employeurs publics et privés sont **obligés**
d'employer **6% de personnes en situation de handicap**.

Pour calculer le nombre de personnes,

l'employeur regarde ses Equivalents Temps Plein (ETP).

→ Quand une personne travaille 35 heures par semaine,
elle est à temps plein et elle compte comme 1 ETP.

→ Quand une personne travaille à mi-temps, elle est à temps partiel et elle compte comme 0,5 ETP.
Si l'employeur n'embauche pas 6% de personnes en situation de handicap, elle doit payer **une amende**.

3. Le rôle du FIFHFP

- Le FIPHFP récupère les amendes.

- Le FIFHFP peut **financer des actions** :
 - de recrutement : un employeur cherche des personnes pour travailler par exemple une nouvelle secrétaire pour la mairie,
 - de maintien dans l'emploi pour vous aider à garder votre emploi malgré vos difficultés,
 - de formation pour apprendre des nouvelles compétences,
 - d'accessibilité pour rendre les choses faciles à utiliser pour les personnes avec un handicap.

- Le FIPHFP agit sur tout le territoire français.

- Le FIFHFP agit pour tous les employeurs publics.

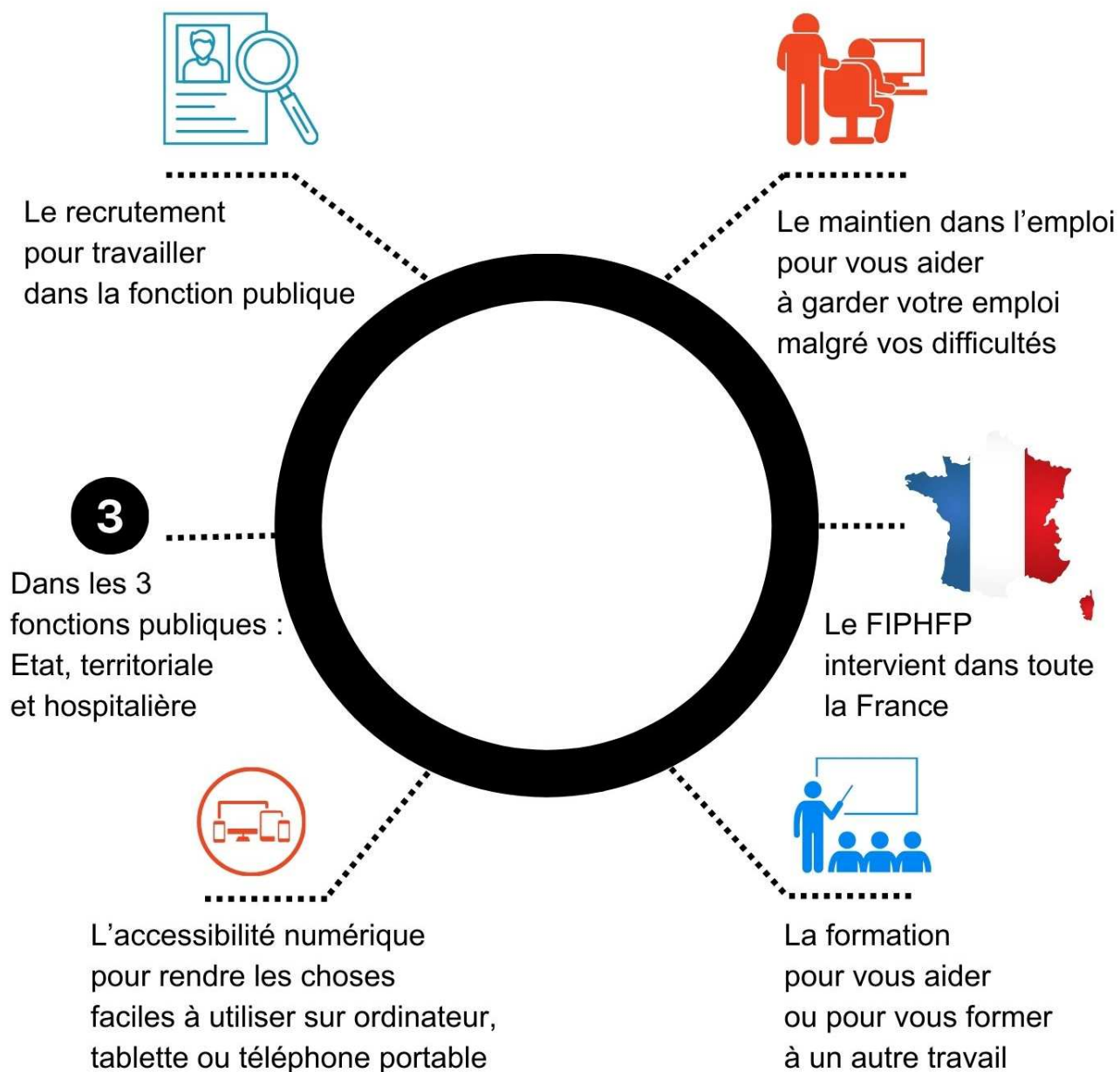
- Le FIPHFP propose un programme pour faciliter l'accès au numérique. Il propose de l'aide quand vous en avez besoin sur une plateforme en ligne sur internet.
Pour cela, le FIPHFP signe des contrats de plusieurs années avec les employeurs publics.

4. Les valeurs du FIPHFP

Les valeurs c'est ce qui guide l'action du FIPHFP.

- Organiser la politique du handicap dans la Fonction publique :
 - pour qu'elle dure longtemps,
 - pour aider les personnes à travailler dans les services publics.
- Avoir une approche collective du handicap :
travailler avec des partenaires qui sont sur le même territoire
et partager les bonnes pratiques ensemble.
- Signer des contrats avec les employeurs publics
pour faire des actions pour le handicap.
- Etre proche des 3 fonctions publiques
et les aider directement sur leur territoire.
- Accompagner les personnes en situation de handicap
pour leur permettre de progresser dans leur métier
sans être traités différemment.

Résumé



CC202510T01

Ce document est écrit en FALC.

FALC veut dire Facile À Lire et à Comprendre.

Ce document a été transcrit et validé en octobre 2025 par l'atelier FALC de l'Esat la Courbaisse (Adapei 69).



© Logo européen facile à lire : Inclusion Europe.

Plus d'informations sur le site easy-to-read.eu.